PREVENSI Formation

SST 1

Sauveteur Secouriste du Travail

Cadre réglementaire :
- Article L. 4121-1 du Code du travail,
- Article R. 4224-15 du Code du travail,
- Directive CE n° 89/391 du 12 juin 1989.

Public concerné :
L'ensemble du personnel.

Objectifs de la formation :
A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Reconnaître les signes de détresses simples,
- Donner l'alerte,
- Porter secours à une victime d'un accident en la maintenant en survie par la mise en oeuvre de techniques simples.

Contenu de la formation :
Alternance entre la théorie et la pratique
- Prévention des risques dans l'établissement,
- Protéger, supprimer ou isoler le risque,
- Approcher et examiner la victime,
- Faire alerter ou donner l'alerte,
- Savoir agir lorsque la victime saigne abondament,
- Savoir agir lorsque la victime est inconsciente,
- Savoir agir en cas d'arrêt respiratoire et utiliser un défibrilateur (DAE),
- Savoir agir en présence d'étouffement,
- Savoir agir en présence de brûlures,
- Savoir agir lorsque la victime ne peut plus effectuer certains mouvements,
- Savoir agir en présence de plaies,
- Savoir agir en cas de section de membre,
- Savoir agir lorsque la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux.

Effectifs :
Maximum 10 personnes.

Durée de la formation :
14h00.

Matériel pédagogique :
- Théorie :
  - Présentations Power-Point,
  - Vidéos.
  - Plan d'intervention SST

- Pratique
  - Manequins d'exercice
  - Trousse maquillage pour reconstitution de blessures
  - Différents petits matériels pour reconstitution d'accidents.
  - Défibrilateur Automatisé Externe de formation.

Lieu de formation :
- Sur site entreprise,
ou
- salle de cours partenaires à dates définies.

Validation de la formation :
Délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et d'un aide-mémoire.

Contact :
Willy PASTRIE
PREVENSI FORMATION
1044 Chemin des Aspres, 06410 BIOT
Tél. : 06.34.24.29.19
email : contact@prevensi.fr

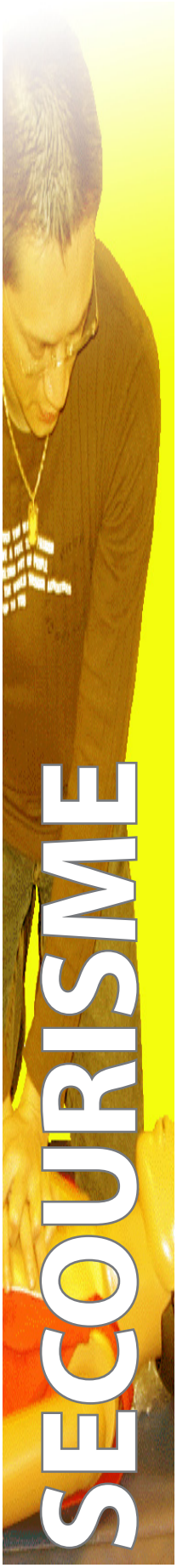

PREVENSI Formation

SST 2

Sauveteur Secouriste du Travail
Recyclage

Cadre réglementaire :
- Article L. 4121-1 du Code du travail,
- Article R. 4224-15 du Code du travail,
- Directive CE n° 89/391 du 12 juin 1989.

Public concerné :
Sauveteur Secouriste du travail dont la date de validité du diplôme n'est pas dépassée.

Objectifs de la formation :
Recyclage - remise à niveau des connaissances.

Contenu de la formation :
Session plus portée sur la pratique avec plusieurs cas concrets proposés.

- Rappels sur les accidents du travail dans l'établissement,
- Protéger, supprimer ou isoler le risque,
- Approcher et examiner la victime,
- Faire alerter ou donner l'alerte,
- Savoir agir lorsque la victime saigne abondament,
- Savoir agir lorsque la victime est inconsciente,
- Savoir agir en cas d'arrêt respiratoire et utiliser un défibrilateur (DAE),
- Savoir agir en présence d'étouffement,
- Savoir agir en présence de brûlures,
- Savoir agir lorsque la victime ne peut plus effectuer certains mouvements,
- Savoir agir en présence de plaies,
- Savoir agir en cas de section de membre,
- Savoir agir lorsque la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux.

Effectifs :
Maximum 10 personnes.

Durée de la formation :
14h00.

Matériel pédagogique :
- Théorie :
  - Présentations Power-Point,
  - Vidéos.
  - Plan d'intervention SST

- Pratique
  - Manequins d'exercice
  - Trousse maquillage pour reconstitution de blessures
  - Différents petits matériels pour reconstitution d'accidents.
  - Défibrilateur Automatisé Externe de formation.

Lieu de formation :
- Sur site entreprise,
ou
- salle de cours partenaires
à dates définies.

Validation de la formation :
Délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et d'un aide-mémoire.

Contact :
Willy PASTRIE
PREVENSI FORMATION
1044 Chemin des Aspres, 06410 BIOT
Tél. : 06.34.24.29.19
email : contact@prevensi.fr

